

INSCRIPTIONS 2021-2022 CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

Afin de régler les droits annuels de scolarité pour le Conservatoire de Musique du Bocage Bressuirais, différentes formules de paiement sont proposées. Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer la formule choisie à l'aide du coupon-réponse ci-joint **au plus tard le samedi 3 juillet 2021**. *Au-delà, une facturation selon la formule 1 (paiement en 1 fois) sera systématiquement appliquée.*

Formule 1 = Règlement en 1 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 15 €) :

Vous recevrez directement à votre domicile 1 facture début juillet 2022 à régler directement par chèque bancaire ou chèques-vacances ou espèces **auprès du Trésor Public de Thouars ou chez un buraliste partenaire (hors chèques-vacances) grâce au dispositif datamatrix figurant sur la facture** ou en ligne grâce aux indications mentionnées sur la facture.

Formule 2 = Règlement en 3 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 45 €) :

Vous recevrez directement à votre domicile 1 facture par trimestre (fin décembre 2021, fin mars et fin juin 2022), à régler directement par chèque ou chèques-vacances **auprès du Trésor Public de Bressuire jusqu'au 31/12/2021 et auprès du Trésor Public de Thouars à partir du 01/01/2022, ou chez un buraliste partenaire (hors chèques-vacances) grâce au dispositif datamatrix figurant sur la facture** ou en ligne grâce aux indications mentionnées sur la facture.

Formule 3 = Règlement en 9 fois (hors droits annuels de scolarité inférieurs ou égaux à 135 €) :

La mensualisation des cotisations n'est possible que par ce biais. Les dates de prélèvement seront les suivantes (envoi possible d'un échéancier sur simple demande courant septembre 2021) :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - 10 novembre 2021 | - 11 avril 2022 |
| - 10 décembre 2021 | - 10 mai 2022 |
| - 12 janvier 2022 | - 10 juin 2022 |
| - 10 février 2022 | - 11 juillet 2022 |
| - 10 mars 2022 | |

Si vous optez pour cette formule, vous devez impérativement **joindre au coupon-réponse le mandat de prélèvement dûment rempli, daté, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire au format IBAN/BIC.**

→ Pour les familles ayant déjà choisi ce mode de règlement l'an passé, il **est impératif de nous retourner le coupon-réponse avec la formule choisie** et, **seulement en cas de changement de coordonnées bancaires**, de l'accompagner d'un **nouveau RIB et d'un nouveau mandat de prélèvement.**

Le droit forfaitaire d'inscription de 25€ n'est pas concerné par ce document. Il est à régler à l'inscription avec votre dossier d'inscription, directement auprès du Conservatoire de Musique par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou chèques-vacances ou espèces.

COUPON-REPONSE CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

A retourner à :

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais - Service Conservatoire de Musique
27, bd Colonel Aubry – BP 90184 – 79304 Bressuire cedex ou conservatoire@agglo2b.fr
AVANT LE 3 JUILLET 2021

NOM et Prénom du ou des Responsable(s) :

.....

Adresse de facturation :

Code Postal - Ville :

NOM et Prénom du ou des élève(s) :

.....

CHOIX DU MODE DE PAIEMENT :

Formule 1 : Paiement en 1 fois sur facture (début juillet 2022)

Formule 2 : Paiement en 3 fois sur facture (fin décembre 2021, fin mars et fin juin 2022)

Formule 3 : Paiement en 9 fois par prélèvement mensuel (de novembre 2021 à juillet 2022) avec **fourniture du mandat de prélèvement dûment rempli (voir au verso) et RIB pour les nouveaux inscrits ou en cas de changement de coordonnées bancaires**

Date et signature du ou des Responsable(s) :